





SOMMAIRE

LE MOT DU PRÉSIDENT	2
VOTRE FÉDÉRATION	
→ Ses missions	3
→ Son fonctionnement	4
→ Ses commissions	5
LES PÊCHEURS DANS L'OISE	
→ Bilan des ventes de cartes de pêche	7
→ Cartes interfédérales	8
→ Ventes de cartes par internet	8
PÔLE MILIEUX AQUATIQUES	
→ Elaboration d'outils de gestion pour l'aide à la décision	9
→ Connaissance des milieux aquatiques	10
→ Etudes pré-opérationnelles, travaux de restauration des milieux aquatiques et appui technique	14
PÔLE ANIMATION ET DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE	
→ Mobilisation des citoyens et des pêcheurs dans la préservation des espèces et de leurs milieux	20
→ Promotion du loisir pêche	22
→ Evènements et concours	24
→ Parcours de pêche fédéraux	25
COMMUNICATION	
→ Guide de pêche	26
→ Réseaux sociaux	26
EN BREF DEPUIS 2018	27

LE MOT DU PRÉSIDENT

2017 aura été pour la Fédération et les AAPPMA une année entre autres marquée par la pollution du Thérain lors des travaux réalisés sur la STEP de Beauvais. Celle-ci a compromis la saison de pêche des AAPPMA situées en aval qui ont toutes perdu des adhérents.

2017, c'est également un épisode de sécheresse durant lequel nombre de cours d'eau ont subi un assec sévère et des plans d'eau ont vu leurs niveaux très bas.

Malgré cela, les salariés de la Fédération et les AAPPMA continuent à œuvrer pour permettre à nos cours d'eau et plans d'eau de s'améliorer et pérenniser ainsi la pratique de la pêche de loisir.

Il est donc important de le faire savoir. C'est la raison d'être de ce rapport d'activité.

Le Président

Jean JOPEK

Ses missions

Association agréée pour l'environnement, reconnue d'utilité publique, elle est chargée par la loi d'une mission d'intérêt général pour :

- Valoriser le patrimoine piscicole et halieutique du département
- Apporter un soutien technique et financier aux 63 AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) de l'Oise
- Aménager et protéger les milieux aquatiques
- Initier, former et sensibiliser au fonctionnement des milieux aquatiques
- Développer et promouvoir le loisir pêche.

Pour encadrer les publics de tous âges la Fédération dispose de professionnels de l'animation : les agents de développement. A minima titulaires d'un Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) « Pêche de Loisir », ce sont des passionnés qui possèdent les compétences nécessaires à l'encadrement du public et qui bénéficient d'une formation assurant des approches pédagogiques adaptées. Ainsi, la Fédération peut proposer à un large public différentes animations et évènements.

w Les milieux aquatiques

Outre le loisir pêche, la Fédération c'est aussi la gestion et la protection du milieu aquatique, grâce à son pôle technique.

Sa mission consiste à mettre en œuvre d'une part les études nécessaires à la connaissance du territoire et des peuplements piscicoles et, d'autre part, les travaux nécessaires à la restauration des milieux aquatiques :

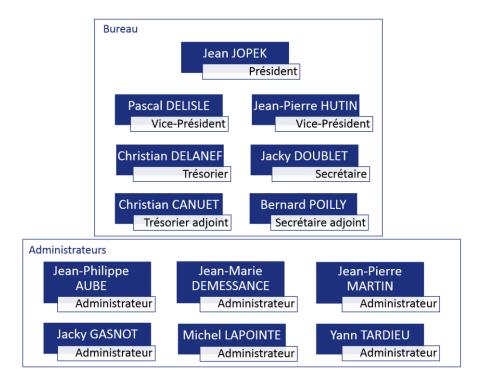
- Aménager et protéger les milieux aquatiques (restauration de frayères, renaturation de cours d'eau)
- Projets liés à la continuité écologique (piscicole et sédimentaire) des cours d'eau.



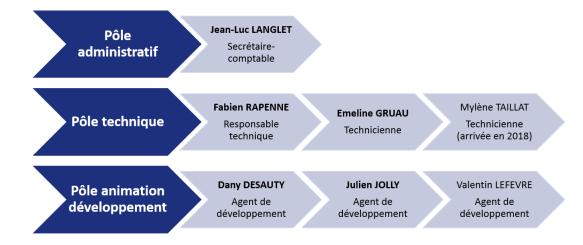
Son fonctionnement

Le Conseil d'Administration

La Fédération est gérée par un Conseil d'Administration actuellement constitué de 13 membres élus et ce pour 5 ans. Il est chargé de définir les orientations politiques et techniques mais aussi le fonctionnement de la Fédération.



La Fédération emploie 7 salariés répartis dans 3 pôles :





Ses commissions

Plusieurs commissions regroupant des membres du Conseil d'Administration et certains salariés existent au sein de la Fédération. L'objectif est de pouvoir faciliter la prise de décisions sur certains sujets en réunissant un comité plus « restreint » et au fait de la thématique concernée. Les tableaux ci-dessous présentent la constitution de chaque commission. Les salariés n'apparaissent pas car ils diffèrent selon les sujets abordés.

w Commission Réciprocité

Jean-Philippe AUBE	Christian DELANEF
Pascal DELISLE	Jacky GASNOT
Jean JOPEK	Yann TARDIEU

******* Commission Budget-Finances

Christian CANUET	Christian DELANEF
Jacky GASNOT	Jean-Pierre HUTIN
Jean JOPEK	

******* Commission Garderie-Pollutions

Jean-Philippe AUBE	Christian DELANEF
Pascal DELISLE	Jean-Marie DEMESSANCE
Jacky DOUBLET	Jean JOPEK
Michel LAPOINTE	Yann TARDIEU



----> Commission Promotion-Développement-Communication

Jean-Philippe AUBE	Christian CANUET
Christian DELANEF	Pascal DELISLE
Jean-Marie DEMESSANCE	Jean-Pierre HUTIN
Jean JOPEK	Michel LAPOINTE
Jean-Pierre MARTIN	Yann TARDIEU

----> Commission Milieu Aquatique-Travaux-Plan de Gestion Piscicole

Christian DELANEF	Pascal DELISLE
Jean-Marie DEMESSANCE	Jacky DOUBLET
Jacky GASNOT	Jean JOPEK
Michel LAPOINTE	Jean-Pierre MARTIN
Bernard POILLY	



LES PÊCHEURS DANS L'OISE

Bilan des ventes de cartes de pêche

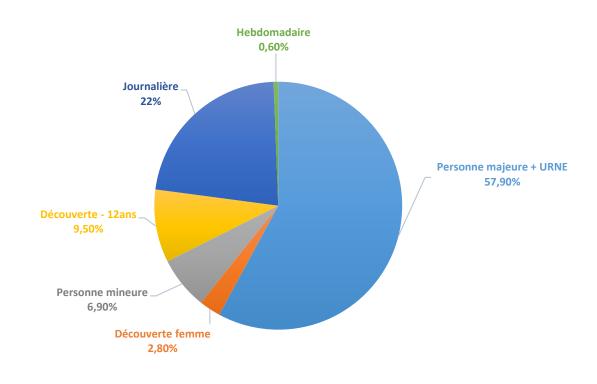
Cette année, le nombre de cartes vendues (toutes catégories confondues) a augmenté de 5,97 % soit 598 pêcheurs de plus dans l'Oise! On notera tout de même une légère baisse des ventes de cartes hebdomadaires.

Le tableau ci-dessous présente le détail de cette évolution :

Produits	Année 2016	Année 2017	Evolution sur l'année
Carte personne majeure et URNE	5 850	6 140	+ 290
Carte découverte femme	264	299	+ 35
Carte personne mineure	673	727	+ 54
Carte découverte -12 ans	884	1 012	+ 128
Carte journalière	2 265	2 372	+ 107
Carte hebdomadaire	75	59	- 16
TOTAL	10 011	10 609	+ 598

La répartition des ventes par type de carte montre donc que la majorité des produits vendus correspond aux cartes personnes majeures (+ URNE) et journalière.

Part de chaque type de carte vendue en 2017

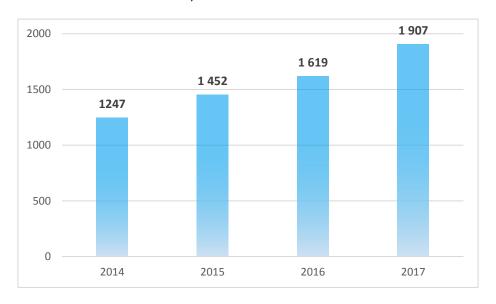




LES PÊCHEURS DANS L'OISE

Cartes interfédérales

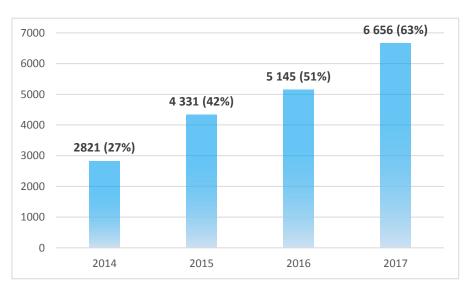
La carte interfédérale permet de pêcher sur les parcours des associations ayant adhéré à la réciprocité sur 91 départements de France. Cette année encore, de plus en plus de pêcheurs se sont tournés vers cette carte interfédérale (regroupant les 3 groupements URNE/EHGO et CHI) à 95€.



Ventes de cartes par internet

Comme pour les cartes interfédérales, l'année 2017 a encore été synonyme d'augmentation du nombre de cartes vendues par internet. La volonté du passage au « tout internet » dès 2018 a probablement contribué à cette tendance. Ainsi, près de 63% des cartes vendues l'ont été via le site cartedepeche.fr

Rappelons que depuis 2013, Valentin LEFEVRE, agent de développement à la Fédération, a accompagné les AAPPMA afin d'anticiper ce passage et se familiariser avec cet outil.





Elaboration d'outils de gestion pour l'aide à la décision

♥ Rédaction des Plans de Gestion Piscicole (PGP)

Le Plan de Gestion Piscicole (P.G.P) est un programme d'actions pluriannuelles à mener à l'échelle locale. C'est une déclinaison du Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (P.D.P.G) qui répond à l'obligation réglementaire des détenteurs de droits de pêche suivante : « L'exercice d'un droit de pêche emporte obligation de gestion des ressources piscicoles. Celleci comporte l'établissement d'un plan de gestion. » (Article L.433-3 du Code de l'environnement)

Fondé sur un diagnostic du parcours de l'Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (A.A.P.P.M.A) concernée et assorti d'orientations d'actions, le PGP a pour vocation à ce que les A.A.P.P.M.A réalisent des actions d'intérêt général de

PLAN DE GESTION
PISCICOLE
ANNÉE 2017





ASSOCIATION

AGRÉÉE POUR LA

PÊCHE ET LA

PROTECTION DU

MILIEU

AQUATIQUE

« Les Martins Pêcheurs » de Montataire

protection et restauration, de mise en valeur des milieux aquatiques, voire de développement et d'organisation du loisir-pêche. Ce document de planification quinquennal permet donc de mettre en place des actions sur cette période de validité. Suite à cela, une évaluation des actions engagées est faite afin de réajuster ou non les orientations de gestion.

En 2017, 2 PGP ont été rédigés, pour les A.A.P.P.M.A d'Avrechy (rivière Arré) et de Montataire (rivière Le Thérain).



Connaissance des milieux aquatiques

⋄ Etude scalimétrique

En 2016, la FOPPMA a mené une première étude scalimétrique (détermination de l'âge des poissons par « lecture » des écailles) sur la population de truites du bassin versant du Thérain. L'objectif était de disposer de données fines sur lesquelles s'appuyer pour établir les plans de gestion et adapter la taille de capture dans un souci de préservation des stocks de géniteurs.

Afin d'avoir une vision plus globale, cette étude a été étendue en 2017 à l'ensemble des cours d'eau du département susceptibles d'accueillir une population de truites fario autonome.

Ainsi l'équipe de la Fédération a procédé, au cours de l'été 2017, à 9 pêches électriques d'inventaire afin de récolter le matériel biologique (écailles) nécessaire à l'étude.

Le montage ayant pris du retard, la rédaction du rapport est prévue pour le premier semestre 2018.

♦ Inventaires piscicoles et suivi de travaux

✓ Suivi de la reproduction du brochet sur des frayères restaurées

Ces dernières années plusieurs secteurs dans le département ont fait l'objet d'aménagements afin de favoriser la reproduction du brochet. A la demande des maîtres d'ouvrage et des financeurs de ces travaux, la Fédération a procédé à des piscicoles inventaires afin d'évaluer l'efficacité des travaux. Les sites ainsi inventoriés sont :



les rus de Berne et des Planchettes sur la commune de Compiègne, l'étang capté sur la commune de Pont Saint Maxence et la frayère de Verberie.

✓ Suivi de travaux et pêche de sauvegarde

En 2017, la FOPPMA a mené plusieurs inventaires piscicoles et pêches de sauvegarde dans le cadre de ses travaux et à la demande de ses partenaires techniques. Le tableau ci-dessous récapitule les opérations effectuées :



Type d'opération	Cadre d'intervention	Lieu d'intervention
Pêches d'inventaire	Inventaire des mares de hutte pour la Fédération de chasse de l'Oise	Moyenne vallée de l'Oise
Pêche d'inventaire	Inventaire avant travaux pour le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Thérain (SIVT)	Thérain à Beauvais
Pêche d'inventaire	Inventaire après travaux pour le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Thérain (SIVT)	Thérain à Balagny sur Thérain
Pêche d'inventaire	Inventaire après travaux pour le Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche	Brèche à Agnetz
Pêches d'inventaire	Inventaires avant travaux pour le Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche	Brèche à Villers Saint Paul et Monchy Saint Eloi
Pêche d'inventaire	Inventaire avant travaux	Ru de ville à Verberie
Pêches d'inventaire	Inventaires après travaux	La Brèche à Bulles, l'Aronde à Bienville
Pêches de sauvegarde	Pêches de sauvegarde pour des syndicats de rivière	La Verse à Noyon, le ru de Berne en forêt de Compiègne

✓ Inventaire des écrevisses à pieds blancs

L'écrevisse à pieds blancs, ou écrevisse à pattes blanches, est une espèce protégée inscrite sur la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) au statut d'espèce vulnérable. Aujourd'hui, les principales menaces qui pèsent sur cette espèce sont la destruction de son habitat naturel, et la compétition avec des écrevisses exotiques. Dans le département de l'Oise, l'espèce a connu un fort déclin réduisant sa



répartition à un très faible nombre de cours d'eau. Afin d'avoir une vision de l'évolution de l'espèce, la Fédération a mené au cours du mois de septembre 2017 plusieurs prospections nocturnes. L'objectif était de caractériser l'évolution des populations sur des secteurs « emblématiques » pour l'espèce, et également prospecter des cours d'eau où la présence de l'espèce est suspectée. Au final, sur les 7 cours d'eau prospectés, des écrevisses ont été détectées sur 4 d'entre eux.



La «bonne surprise » provient d'une des rivières où la population avait été considérée comme éteinte lors des derniers inventaires et sur laquelle des individus ont pu être observés.

Continuons donc nos efforts pour préserver ces populations relictuelles et permettre leur retour sur d'autres cours d'eau!

✓ Monitoring thermique des cours d'eau du département

La température est l'un des facteurs écologiques déterminant dans les milieux d'eaux courantes. Elle varie et évolue tout au long du profil longitudinal d'un cours d'eau en fonction de la température atmosphérique, de l'altitude, de la distance à la source, du régime hydrologique, de la présence d'éléments ponctuels au sein de la mosaïque paysagère (ex : plan d'eau), des apports des affluents (ex : rajeunissement thermique), etc.

Le facteur thermique va conditionner les possibilités de développement et la durée du cycle de vie de chaque espèce aquatique. La survie d'une espèce aquatique donnée sera possible entre deux limites de température. Entre ces valeurs limites, l'action du régime thermique va se manifester sur le métabolisme des organismes, la durée de leurs cycles biologiques, le temps de survie, le taux de reproduction et donc la dynamique et le taux d'accroissement des populations.

Le régime thermique d'un cours d'eau et son évolution étant des éléments déterminants du potentiel écologique du milieu considéré, il apparaît donc indispensable de se donner les moyens de connaître et de suivre ce paramètre.

Un an après la mise en place des enregistreurs dans les cours d'eau, les données ont été téléchargées en 2017. Leur traitement n'a pour l'heure pas été effectué mais un rapport d'étude sera rédigé lorsque cela sera fait.

✓ Suivi de la passe à poissons du Carandeau

En septembre 2017, la Fédération a signé une convention de prestation avec la société d'exploitation des nouveaux barrages installés sur l'Aisne. Cette convention concerne le dépouillement et le traitement des données issues du système de vidéo comptage installé sur la passe à poissons du barrage du Carandeau.

Ce dispositif a pour but d'évaluer l'efficacité de l'ouvrage de franchissement piscicole et de suivre le déplacement des poissons dans la rivière.





Le principe est simple: à chaque fois qu'un poisson passe devant l'une des deux caméras installée sur le dispositif, un fichier vidéo s'enregistre sur un ordinateur. Ce sont ces fichiers vidéo que la Fédération traite pour identifier les poissons qui ont déclenché un enregistrement et déterminer leur sens de migration.

Sur l'année 2017, plus de 30 000 fichiers ont été visualisés, et qu'elle ne fut pas notre surprise lorsque nous avons vu passer sur notre écran d'ordinateur une grande silhouette de salmonidé!!! Une truite fario de 90 cm? Non. Après vérification, il s'agissait bien du premier saumon enregistré par le système. Quatre autres l'ont suivi, mais aussi des truites de mer et des aloses!!!! Une preuve que la restauration de la continuité écologique ce n'est pas de l'argent jeté dans la rivière...

Pour rappel, la pêche du saumon et de la truite de mer est interdite dans le département...





Etudes pré-opérationnelles, travaux de restauration des milieux aquatiques et appui technique

♥Etudes et travaux de restauration

√ Etudes avant travaux

Assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de propriétaires privés pour le rétablissement de la continuité écologique

Le classement de certains cours d'eau en liste 2 porte obligation pour les propriétaires privés possédant un ouvrage hydraulique faisant obstacle à la continuité écologique (circulation piscicole et sédimentaire) d'aménager leur ouvrage afin de se mettre en conformité (article L 214-14 du code de l'environnement).

Ainsi, en 2017, la Fédération a apporté son soutien à 2 nouveaux propriétaires (Sully, Achy), en plus des cinq qu'elle accompagne déjà depuis 2016 sur le Thérain à Escames. L'assistance concerne la rédaction des cahiers des charges pour le recrutement du bureau d'étude, la rédaction des dossiers de demande de subventions et leur suivi ainsi que l'accompagnement des propriétaires dans leur(s) démarche(s). Ce rôle d'assistance consiste aussi au suivi et au bon déroulement de l'étude et à assurer le relai entre les propriétaires, le bureau d'étude et les différents partenaires (technique, financier et institutionnel).

Restauration de la continuité écologique sur le seuil de l'ancienne pisciculture de Milly-sur-Thérain.

L'ancienne pisciculture de Milly-sur-Thérain présente un complexe hydraulique situé sur la rivière le Petit-Thérain. Cette dernière est classée en liste 2 au titre de l'article L.214-17 du Code de l'Environnement. Aujourd'hui, la pisciculture est en liquidation judiciaire et est à ce titre « gérée » par un mandataire judicaire jusqu'à sa vente. L'échéance de la fin d'année 2017 pour la mise en conformité des ouvrages, associée à des aides financières favorables de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, ont incité



la Fédération à se proposer d'ouvrage déléqué pour la réalisation de l'étude. La délégation ainsi obtenue, le bureau d'étude CE3E a été retenu pour la réalisation de l'étude. Cette dernière a débuté en 2018 et doit plusieurs aboutir à propositions d'aménagement pourraient être qui présentées au futur acquéreur du site.



✓ Travaux de restauration

Restauration de la Verse à Noyon et Beaurains-les-Noyon

Pour rappel, en 2016 la Fédération s'est portée maître d'ouvrage dans le cadre d'une étude préalable à la restauration du cours d'eau la Verse sur un linéaire de près de 900 mètres entre les communes de Noyon et Beaurains-les-Noyon.

Sur ce secteur, la Verse a subi par le passé d'importants travaux de recalibrage et de



rectification qui ont conduit au surdimensionnement du gabarit de son lit, à un tracé large et rectiligne avec des écoulements très lents. Ces travaux ont également entrainé une forte incision de son lit (phénomène d'érosion régressive visible à deux endroits).

La FOAAPPMA a donc missionné le bureau d'étude Ingétec afin de réaliser l'étude préalable à la restauration de la Verse. A l'issue de celle-ci, un scénario de restauration a été retenu et validé par les membres du Comité de pilotage. Les travaux permettront principalement de :

- Diversifier les faciès d'écoulements du lit et créer de légers méandres ;
- Reconstituer le fond du lit et maintenir le profil en long en ayant résolu les deux phénomènes d'érosion régressive ;
- Améliorer le potentiel d'accueil pour la faune aquatique (piscicole et benthique) et terrestre.

En début d'année 2018 un appel d'offre a été lancé afin de recruter une entreprise de travaux.

De plus, dans le cadre de la demande d'autorisation de réaliser ces travaux au titre de la loi sur l'eau, une enquête publique va avoir lieu du 20 avril 2018 au 26 mai 2018.

Si les autorisations réglementaires nécessaires aux travaux et les accords de financement sont obtenus d'ici la fin de l'été 2018, les premiers travaux dits « forestiers » devraient débuter au dernier trimestre 2018.

Diversification des écoulements de la Brèche à Bulles par la réalisation d'une banquette végétalisée

Depuis plusieurs années l'AAPPMA de Bulles œuvre pour la protection et la mise en valeur de la Brèche sur laquelle se situe son parcours de pêche. En 2016, elle sollicite la rédaction de son PGP qu'elle signe.



C'est dans ce cadre qu'elle poursuit ses actions, notamment en réhabilitant d'anciens déflecteurs dégradés situés sur leur parcours mouche.

En 2017 la Truite Bulloise a sollicité le pôle technique de la Fédération pour entreprendre de nouveaux aménagements sur son parcours. La présence d'atterrissements sablo-vaseux sur son parcours mouche a permis d'envisager la création de banquettes végétalisées afin de diversifier les techniques de resserrement du lit du cours d'eau.





Photos avant (gauche)/après (droite)

Ainsi, une banquette de 150 m de long et de 1 m de large en moyenne a été implantée sur la rive gauche du cours d'eau. Pour la réalisation, la Fédération a fait appel à une entreprise spécialisée qui est intervenue durant une semaine en octobre 2017. Les travaux ont surtout consisté à retaluter la berge en pente douce et à maintenir l'ensemble par des pieux en bois, avant de tout réensemencer.

Ces travaux donnent à première vue grande satisfaction pour l'aspect paysager. Attendons maintenant de voir leur efficacité et leur impact sur la diversification des écoulements.

En attendant, un aménagement similaire est prévu en 2018 sur l'Arré à Airion (AAPPMA d'Avrechy)!



Recharge granulométrique sur le parcours de l'AAPPMA « La Truite» de Millysur-Thérain

En 2016, la FOAAPPMA a rédigé un Plan de Gestion Piscicole (PGP) sur le territoire de l'AAPPMA «La Truite » de Milly-sur-Thérain. A la demande de cette dernière, ce document avait identifié un certain nombre de frayères avérées et potentielles présentes sur son parcours. La plupart ne nécessitaient pas d'aménagement particulier mais un « simple » grattage avant la saison de reproduction de la Truite fario. Néanmoins, l'une d'entre elles n'était pas totalement opérationnelle du fait d'un

léger déficit en matériaux.



C'est donc dans ce cadre que la Fédération a proposé d'effectuer une recharge granulométrique au droit de cette zone de fraie potentielle, afin de la rendre de nouveau fonctionnelle.

Près de 30 m³ de matériaux (cailloux roulés pour l'essentiel et blocs) ont été positionnés dans le

Thérain afin de créer une zone propice à la reproduction de la truite. La frayère ainsi restaurée présente une surface de près de 200 m², espérons que les truites profiteront de cette nouvelle zone de reproduction !!!!

En 2018, des recharges granulométriques du même type sont prévues sur des secteurs de parcours des AAPPMA de Breteuil et de Fresnoy-la-Rivière (opération initialement prévue en 2017 mais reportée compte tenu des conditions météorologiques).

Restauration de la continuité écologique : arasement du seuil du Moulin de l'Herboval sur la commune de Marseille en Beauvaisis

Le ru de l'Herboval, est un petit ruisseau affluent rive gauche du petit Thérain, luimême affluent de la rivière Le Thérain. Ce cours d'eau classé en Liste 2 au titre de l'article L.214-17 du code de l'environnement présente un intérêt certain pour la reproduction de la Truite fario. Le seuil du Moulin de l'Herboval, de par sa chute, rendait difficile la bonne circulation piscicole et devait donc faire l'objet de travaux de mise en conformité.

Le bassin versant du Haut-Thérain étant un territoire « orphelin » de structure compétente pour la gestion des cours d'eau et la propriétaire ayant accepté de réaliser ces travaux, la Fédération s'est positionnée pour assurer la maîtrise d'œuvre travaux.



Ainsi, le vannage de l'ancien moulin a été retiré et son seuil partiellement détruit afin de ne plus faire obstacle à la circulation piscicole. C'est une entreprise spécialisée qui s'est chargée de l'opération, sous l'œil attentif de la Fédération bien sûr!





Restauration de déflecteurs

Les AAPPMA de Coudun et de Bulles réalisent depuis plusieurs années des travaux de diversification des écoulements, par la pose de déflecteurs, sur leurs parcours. Ceux-ci s'étant dégradés avec le temps, les AAPPMA souhaitaient les restaurer. Ces associations étant autonomes pour la réalisation des aménagements, la Fédération les a accompagnées en rédigeant les dossiers réglementaires (porter à connaissance à transmettre aux services de la DDT de l'Oise) nécessaires à la réalisation des travaux.

L'AAPPMA de Coudun a d'ores et déjà effectué les aménagements prévus et, celle de Bulles, devrait les entreprendre en 2018.









☼ Réunions externes auprès de différents organismes, avis techniques

La FOPPMA est partenaire de nombreux acteurs institutionnels qui interviennent dans le domaine de l'eau. Afin de garantir la prise en compte des milieux aquatiques et de sa composante piscicole, la Fédération participe aux comités de pilotage des études et travaux de l'ensemble de ses partenaires.

Ainsi, la Fédération apporte son expertise technique sur les Plans de Restauration et d'Entretien (PRE) et sur les Programmes de Restauration de la Continuité Ecologique (PRCE) des maîtres d'ouvrage du département (essentiellement des Syndicats de rivière). De plus, une instruction des différents dossiers présentés au CODERST est faite pour avis à notre représentant, avec mise en valeur des intérêts environnementaux à respecter. De même, des avis techniques pour la DDT suite à des consultations réglementaires (DLE, DIG, Arrêtés Préfectoraux divers...) sont effectués.

En 2017, la Fédération a apporté son concours technique et financier au Syndicat Intercommunal de la Vallée du Thérain (SIVT), pour la réalisation de travaux de reconnexion d'anciens méandres sur les communes de Balagny-sur-Thérain et Bury. Ces travaux ont fait l'objet d'une vidéo de communication disponible à l'adresse suivant :

https://www.youtube.com/watch?v=Eq7-ljn5Kvw



PÔLE ANIMATION ET DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE

Mobilisation des citoyens et des pêcheurs dans la préservation des espèces et de leurs milieux.

♥ Formations délivrées

Les Fédérations de chasse et de pêche réalisent conjointement deux formations annuelles des gardes particuliers au cours desquelles deux modules sont dispensés aux futurs gardes :

- Module 1: « Notions juridiques de base ainsi que droits et devoirs du garde »
- Module 3 : « Police de la pêche »

En 2017, les formations initiales ont eu lieu du 8 au 10 mars et du 4 au 6 octobre, avec la participation de 12 personnes.

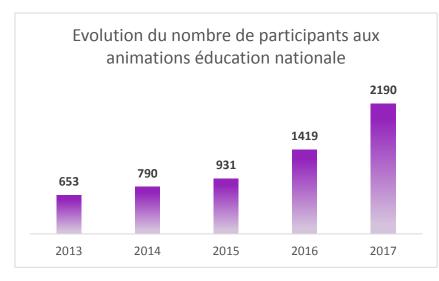
En 2018, la première session de formation initiale s'est déroulée du 7 au 9 mars et la seconde est prévue du 3 au 5 octobre. Toute personne intéressée par ces formations peut se rapprocher de Dany DESAUTY, agent de développement à la Fédération.

Comme chaque année, des formations complémentaires (ou de « remise à niveau ») ont également eu lieu à Milly-sur-Thérain le 21 janvier, Mouy le 4 février et au siège de la Fédération le 25 février, pour un nombre total de 31 participants (soit seulement 50% des gardes en fonction…).

☼ Education à l'environnement à destination des scolaires

La FOPPMA propose à destination des élèves, principalement des cycles 2 et 3 (du CP à la classe de sixième) des animations et/ou des sorties pédagogiques sur le thème des milieux aquatiques : fonctionnement, biodiversité, préservation, etc., régies par une convention avec l'Education Nationale.

L'objectif est de découvrir la biodiversité des milieux aquatiques à travers la faune et la flore associées, et de sensibiliser ce public sur le caractère fragile de ces écosystèmes. Pour y répondre, la Fédération développe ses propres supports adaptés aux enjeux et problématiques locales.



Au 1^{er} septembre 2017, les agents de la Fédération sont intervenus dans près de 83. classes, pour un effectif de 2190 élèves sensibilisés!

Le graphique ci-contre reprend l'évolution du nombre d'élèves sensibilisés au cours des dernières années.



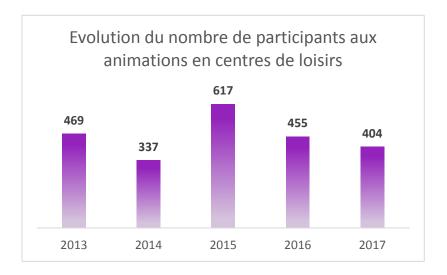
PÔLE ANIMATION ET DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE

🦴 Information/sensibilisation à destination du public

La Fédération de Pêche de l'Oise propose également ses animations au grand public et aux Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH).

Au 1^{er} septembre 2017, les agents de la Fédération ont réalisé 37 animations, pour un effectif de 404 enfants sensibilisés. Le contenu de la prestation proposée aux enfants est globalement identique à celui délivré lors des interventions avec l'Education Nationale avec, en plus, une mise en pratique sur le terrain à travers la découverte de la pêche. Les notions mises en avant sont l'observation, le respect, la découverte et le savoir-être.

Le graphique ci-dessous reprend l'évolution du nombre d'enfants sensibilisés au cours des dernières années :





PÔLE ANIMATION ET DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE

Promotion du loisir pêche

☼ Installation de pontons pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

Sur sa propriété de l'étang de la Fréneuse, la Fédération a installé un ponton PMR labellisé « Tourisme et handicap », qui vise à améliorer l'accès pour tous à cet étang.

La Fédération a également participé financièrement à la réalisation d'un autre ponton PMR à Baboeuf situé sur le canal latéral à l'Oise. Le label « Tourisme et handicap » sera également requis.





Ponton de Baboeuf



♦ Ateliers Pêche Nature (APN)

Les APN (ou écoles de pêche) permettent d'inculquer le respect de l'environnement et l'apprentissage de la pêche aux plus jeunes. En 2017, le département comptabilisait 4 APN : 3 gérés par les AAPPMA de Mouy, Montataire et Verberie et 1 APN animé par les agents de la Fédération.

Pour assurer le bon encadrement des enfants à la pêche, les Ateliers Pêche Nature sont préalablement validés par la Fédération départementale selon une charte de sécurité stricte.







PÔLE ANIMATION ET DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE

♦ Animations pêche

Le pôle développement de la Fédération, animé par trois agents diplômés, organise chaque année et pour tous, des initiations et découvertes de différentes techniques de pêche (leurres, carpe, feeder anglaise et coup) ouvertes à tous. En 2017, les animations suivantes ont donc été proposées :

- 12 et 13 avril : Stage carpe jeunes à l'étang des Muids (5 participants)
- 22 avril : Partie de pêche pour les nuls !!! Etang fédéral de la Fréneuse (Pimprez, 10 participants)
- 30 mai : After Work carnassier aux leurres à Compiègne (3 participants)
- 02 septembre : Partie de pêche pour les nuls !!! Etang fédéral de la Fréneuse (Pimprez, 12 participants).

⋄ Journée Nationale de la Pêche

Chaque année la Fédération accompagne les AAPPMA pour cet événement devenu incontournable. Qu'elles soient à destination des enfants ou du grand public, ces manifestations sont l'occasion de faire (re)découvrir notre passion pour la pêche et les missions de notre Fédération en faveur des milieux aquatiques et des poissons. En 2017, 12 AAPPMA ont participé, regroupant ainsi plus de 800 participants.







PÔLE ANIMATION ET DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE

Evènements et concours

La Fédération participe aussi à de nombreux salons dans lesquels la protection des milieux aquatiques et le développement du loisir pêche sont omniprésents. Au cours de l'année 2017, la Fédération a participé aux villages estivaux des villes de Trie Château et Crisolles, au village départ du Paris-Roubaix, à la fête du cidre de Millysur-Thérain et au village des sciences de Beauvais.

La Fédération a également coordonné la mise en œuvre de l'événement Hauts de France propres dans le département de l'Oise.

Elle organise également des concours tous les ans, voici le détail de 2017 :

- 13 mai : Street fishing fédéral à Noyon (22 participants)
- 15 octobre : Concours fédéral en float-tube à Beauvais au plan d'eau du Canada (50 participants)
- 21 octobre : Street fishing fédéral à Compiègne (50 participants)







PÔLE ANIMATION ET DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE

Parcours de pêche fédéraux

Presque quotidiennement, la Fédération assure la gestion et l'entretien de 6 sites fédéraux :

- ⇒ **Le parcours du Matz** : 10 km de cours d'eau gérés sur cette rivière de 1ère catégorie.
- ⇒ Le parcours de Marseille en Beauvaisis (1ère catégorie) situé sur la rivière « Le Petit Thérain ». La Fédération y gère 1 km de berges. Le lot de pêche concerné représente quant à lui 800 m.
- ⇒ **Le Carpodrome de la Fréneuse** situé à proximité de Noyon et d'une superficie de 2,5 ha.
- ⇒ **L'Etang Fédéral d'Allonne** situé à proximité de Beauvais et d'une superficie de 2.5 ha.
- ⇒ **Les Etangs de Commelles** (2nde catégorie) : au nombre de 3 pour une superficie d'une vingtaine d'hectares au total.
- ⇒ Une partie du bassin des Muids à Choisy au Bac.

⇒ **Le canal de l'Ourcq (2^{nde} catégorie)** sur 105 kms dans l'Oise, l'Aisne, et la Seine et Marne.







Etangs de Commelles





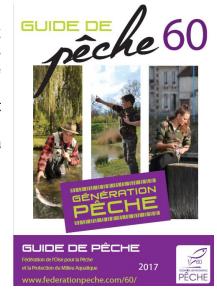




COMMUNICATION

Guide de pêche

Tous les ans, la Fédération édite son guide de pêche. Ce document, disponible gratuitement permet aux pêcheurs de disposer de toutes les informations nécessaires à la pratique de la pêche dans le département (tarifs, carte des parcours, réglementation, animations et manifestations organisées, etc.). Il est également diffusé auprès de nos différents partenaires, notamment touristiques (Offices de Tourisme pour la plupart).



Réseaux sociaux



Vous êtes toujours plus nombreux à suivre notre page facebook qui compte ainsi 1672 abonnés (contre 1 194 l'an passé) !!!!

C'est aussi 1647 ; 39 posts de publiés, vus par plus de 300 000 personnes, et auxquels plus de 17 000 d'entre vous ont réagi.



EN BREF DEPUIS 2018...

L'année 2018 a déjà débuté et il nous semble important de ne pas attendre la fin de celle-ci pour vous informer (si ce n'est pas déjà fait) de quelques changements :

- Notre nouveau site internet est en ligne : www.peche60.fr N'hésitez pas aller le consulter ! Vous y trouverez toutes les informations nécessaires à la pratique de la pêche, les missions et au fonctionnement de la Fédération ainsi que différents documents.
- *** Evolution de la taille du sandre : La taille minimum de capture est passée à 50 cm.
- Nouveaux étangs fédéraux : étangs de Saint-Pierre (Saint-Pierre, la Rouillie et l'Etot), du Buissonnet et de Sainte-Périne au cœur de la forêt domaniale de Compiègne, soit 5 nouveaux étangs.
- www.cartedepeche.fr L'année 2018 marque le passage au tout internet mais pas d'inquiétude, il vous suffit d'un clic pour obtenir votre carte!





FÉDÉRATION DE L'OISE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE



28, rue Jules Méline 60200 COMPIÈGNE

Tél: 03.44.40.46.41 - Fax: 03.44.40.27.72

E-mail: fedepecheoise@orange.fr Site internet: www.peche60.fr









































